

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 25 (1954)

Heft: 12

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4. Centre du village (résidence et artisanat)...
5. Zone de verdure et emplacements de sports...
6. Zone agricole...
7. Epuration des eaux usées...

Sans vouloir entrer dans le détail et sans prétention aucune, j'ai le sentiment que ce plan directeur permet à Bassecourt de se développer d'une façon harmonieuse du point de vue économique et esthétique.

Il est cependant décevant de constater qu'avant même que ce plan ait été soumis à l'assemblée communale, une spéculation honteuse a déjà lieu sur les terrains destinés à être bâtis : le prix des terrains a déjà doublé de valeur.

C'est pourquoi je ne saurais assez recommander aux communes désireuses d'établir un plan d'urbanisme de procéder à la politique foncière suivante : acheter, n'importe où dans le périmètre des constructions futures, le plus possible de terrain, de façon à faciliter les échanges futurs et à maintenir le prix des terrains à un niveau acceptable, sinon il risque de se produire le fait suivant : c'est que presque personne n'aura plus les moyens de construire à l'intérieur de la zone réservée à la construction et le plan d'urbanisme aura manqué son but.

Il est aussi décevant de constater, lors des discussions avec les propriétaires, combien nombreux sont ceux qui ramènent tout le problème de l'urbanisme de leur village à leur propre parcelle de terrain.

Ils oublient que la réalisation du plan d'urbanisme requiert la collaboration de tous les habitants du village.

Donnez-vous la peine de leur expliquer la chose ! Réponse : Nous sommes des poètes, des utopistes et avec cela nous avons l'audace de toucher à la liberté individuelle !!!

Malgré les indifférents, malgré les haussements d'épaules, malgré les incroyants, je garde la foi dans la nécessité d'urbaniser, sans oublier de répéter aux autorités communales que c'est par des travaux d'urbanisme qu'elles inscrivent leur passage dans la Cité.

Paul AUBRY

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. Resp. de la rédaction: MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — *Editeur*: Imp. du Démocrate S.A., Delémont
 Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
 Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source